

## AVIS RECTIFICATIF

### SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE

**I.1) Nom et adresses :** Côte d'Azur Habitat Office Public de l'Habitat de la métropole Nice Côte d'Azur et des Alpes Maritimes, point(s) de contact : DGA - Service Commande Publique, 53 boulevard René Cassin, F - 06282 Nice cedex 3, Tél : +33 493187652, courriel : [Appel.offres@cda-habitat.fr](mailto:Appel.offres@cda-habitat.fr)

Code NUTS : FRL03

Code d'identification national : 49271391200011

#### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.cda-habitat.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

### SECTION II : OBJET

#### II.1) Etendue du marché

**II.1.1) Intitulé :** Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'exploitation du parc des ascenseurs et monte-charges sur l'ensemble du patrimoine de Côte d'Azur Habitat

Numéro de référence : AOO AMO Ascenseurs

**II.1.2) Code CPV principal :** 71318000

**II.1.3) Type de marché :** Services.

**II.1.4) Description succincte :** La présente consultation concerne les prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'exploitation du parc des ascenseurs et monte-charges sur l'ensemble du patrimoine de Côte d'Azur Habitat Elle est lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application de l'article L.2124-2 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et des articles R.2124-1 et R.2124-2, R.2161-2 à 5 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

### SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 12 avril 2021

**VI.6) Référence de l'avis original :**

Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S065-166474

Publié le 02 avril 2021

### SECTION VII : MODIFICATIONS

#### VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

**VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original :**

**Numéro de section :** II.2.5

Endroit où se trouve le texte à rectifier : Critères d'attribution :

**Au lieu de :** Critère(s) de qualité :

- Qualité de l'offre / Pondération : 40

Prix - Pondération : 60

**Lire :** Critère(s) de qualité :

- Qualité de l'offre / Pondération : 60

Prix - Pondération : 40

**Numéro de section :** IV.2.2

Endroit où se trouve le texte à rectifier : Date limite de réception des offres

**Au lieu de** la date : 05/05/2021 à 12 h 00

**Lire** la date : 17/05/2021 à 12 h 00

**Numéro de section :** IV.2.7

Endroit où se trouve le texte à rectifier : Modalités d'ouverture des offres

**Au lieu de** la date : 05/05/2021 à 16 h 00

**Lire** la date : 17/05/2021 à 16 h 00

**Numéro de section :** VI.3

Endroit où se trouve le texte à rectifier : Informations complémentaires

**Au lieu de :** L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères

suivants

pondérés :

Le prix des prestations pour 60% de la note totale (12 points/20)

La qualité de l'offre sera évaluée pour 40% de la note totale (8 points/20) au vu des éléments fournis et du contenu du mémoire technique :

1) Les moyens humains (effectifs, CV, qualifications et habilitations), et moyens techniques (quantitatifs et qualitatifs) affectés à la réalisation des prestations (20%)

2) La méthodologie d'intervention (méthodes d'exécution des missions, formalisme des rapports...) (10%)

3) La prise en compte de la sécurité : une note complémentaire permettant d'apprécier la prise en compte de la sécurité par l'entreprise (10%).

**Lire** : L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l'issue d'un classement, selon les critères suivants

pondérés :

Le prix des prestations pour 40% de la note totale (8 points/20)

La qualité de l'offre sera évaluée pour 60% de la note totale (12 points/20) au vu des éléments fournis et du contenu du mémoire technique :

1) Les moyens humains (effectifs, CV, qualifications et habilitations), et moyens techniques (quantitatifs et qualitatifs) affectés à la réalisation des prestations (30%)

2) La méthodologie d'intervention (méthodes d'exécution des missions, formalisme des rapports...) (20%)

3) La prise en compte de la sécurité : une note complémentaire permettant d'apprécier la prise en compte de la sécurité par l'entreprise (10%).

## **VII.2) Autres informations complémentaires**